



En conséquence, le Président de la République française mande et ordonne à tous huissiers sur ce requis généraux, aux procureurs de la République près les tribunaux de première instance d'y tenir la main; Et à tous commandants et officiers de la force publique de prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.

En foi de quoi la présente grille scellée et signée par le greffier soussigné a été déposée sur la requête de M. le Procureur de la République.
Signé: A. Richard.

Cette transcription opérée, nous avons fait mention de la rectification ordonnée en marge de l'acte rectifié, et nous en avons dressé le présent acte que nous avons signé.

J. Guandon

N° 2.

Curivand Marie-Julie.

Marie à Seythenex le 7 février 1877
curivand Marie-Julie
ANNE J. le 20 février 1877
Le Greffier
J. Guandon

Décédée à Seythenex le 6 janvier 1877
22.04.1877
JG

L'an mil huit cent quatre-vingt-seize, le vingt-trois février, à huit heures du matin, par devant nous Guandon Jeanus, maire et officier de l'Etat civil de la commune de Seythenex, arrondissement d'Annecy (Haute-Savoie), a comparu Curivand François, cultivateur, âgé de trente-six ans, domicilié en cette commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né le vingt-fevrier, courant, à quatre heures du soir, dans son domicile, de lui déclarant et de Demaison Joséphine, son épouse, âgée de vingt-huit ans, cultivatrice, domiciliée avec lui, et il a donné à cet enfant les prénoms de Marie-Julie. Ces déclarations et présentations ont été faites en présence de Delavry François, garde champêtre, âgé de soixante-cinq ans, et de Quélibert Lambert, instituteur, âgé de trente-